

Eglise Saint-Claude - Réfection du chauffage - Convention

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : L'installation de chauffage de l'Eglise Saint-Claude, propriété de la Ville, est vétuste, dangereuse et hors norme. Le Conseil Economique de l'Eglise de Saint-Claude propose de la rénover et de prendre à sa charge une grande partie du coût des travaux estimés à 70 000 €.

Le montage financier serait le suivant :

- Conseil Economique de l'Eglise Saint-Claude	63 000 €
- Ville de Besançon	7 000 €

Cette église étant propriété de la Ville, une convention serait établie entre les deux partenaires pour matérialiser ces dispositions.

Le Conseil Municipal est invité à :

- statuer sur ces propositions
- décider d'attribuer une participation de 7 000 € au Conseil Economique de l'Eglise Saint-Claude
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

En cas d'accord, la dépense, soit 7 000 €, sera imputée sur les crédits du budget 2002, chapitre 92.324.6572.89133 CS 30900 abondé par un transfert de crédits du chapitre 90.324.2313.89133 CS 30900.

«Mme WEINMAN : Un cavalier, je n'ai rien sur ce dossier-là mais je profite justement du fait que c'est M. LIME qui rapporte ce point pour lui rappeler ainsi qu'à vous Monsieur le Maire, une promesse, un engagement que vous avez pris ici au Conseil du mois de juin où je vous avais mis en avant les problèmes que rencontrait certaines fois EDF qui ne réparait pas correctement les accès des sites, notamment en sites centre-ville. M. LIME en tant qu'Adjoint au Patrimoine s'était engagé à faire le nécessaire vis-à-vis d'EDF pour leur demander de remettre les choses en état. Je vous rappelle qu'on parlait plus précisément du 13 rue du Palais de Justice et vous m'aviez dit que d'ici un mois tout serait fait, vous en preniez l'engagement, or rien n'est fait depuis le mois de juin. Donc je vous rappelle vos promesses, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Vous avez raison, je vous ai effectivement dit cela. Les informations que j'avais n'étaient pas bonnes, alors M. LIME que peut-on donner comme réponse ?

M. Christophe LIME : On espère un miracle (rires) avec les paroissiens de Saint-Claude.

M. LE MAIRE : C'est ce qui nous avait été dit et ça n'a pas été tenu mais cela avance quand même. Vous savez que samedi on peut visiter le nouveau Palais de Justice. C'est une oeuvre de l'architecte GODIN, un très grand architecte marseillais et je crois qu'on aura peut-être là aussi mis le temps. Les riverains ont beaucoup souffert c'est vrai mais on va avoir un très beau monument, une très grande architecture au centre-ville. J'avais dû dire un mois, c'était peut-être un an ! Monsieur LIME vous vous en occupez quand même ? Vous prenez l'engagement d'en parler ?».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2002.